



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS)

*Service producteur* : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

**Opportunité** : avis favorable émis le 21 mai 2014, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 10 septembre 2014 (Commission Entreprises).

L'objectif de cette enquête vise à mieux appréhender les enjeux de la mondialisation et le rôle des multinationales. Plus précisément, l'enquête permet de quantifier le degré d'internationalisation des groupes français en mesurant l'implantation étrangère des groupes français à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national.

Elle est menée dans le cadre du règlement européen FATS n° 716/2007 du 20 juin 2007. Les trois variables à transmettre obligatoirement à Eurostat sont collectées dans le questionnaire : il s'agit du chiffre d'affaires, du nombre de filiales et des effectifs salariés à décliner par pays d'implantation et par activité des filiales.

La sélection des groupes à interroger dans OFATS s'appuie sur la source « LIFI ». Cette source permet le repérage des groupes implantés en France, leur nationalité et leur dimension géographique (groupes Français/groupes étrangers ou groupes multinationaux). L'enquête concerne tous les secteurs d'activité hors secteur bancaire. Pour ce dernier, c'est la Banque de France qui se charge de fournir les données et de les transmettre à l'Insee.

Les unités ciblées par cette enquête sont les groupes français qui détiennent au moins une filiale hors de France (environ 2 750 groupes).

L'enquête est exhaustive et couvre la France métropolitaine et les Dom. La collecte annuelle, les questionnaires sont adressés aux très grands groupes fin mai et aux autres groupes fin août. Il existe trois supports de collecte : par internet, par transmission sécurisée de fichier excel et par papier sur demande du groupe. Le temps de réponse médian est environ d'une heure.

Un comité de concertation réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés (Banque de France, représentants de groupes, utilisateurs des données).

Les résultats sont publiés sur le site de l'Insee dans les collections « Premiers résultats », « Insee première ».

~~~~~

*Justification de l'obligation : L'enquête répond à un règlement européen en cours d'évolution. Les résultats de cette enquête, et plus spécifiquement les données de résultat par pays, sont particulièrement sensibles pour les groupes. La mention obligatoire est un gage sérieux et peut favoriser la transmission de ces données.*

Le Comité souligne les enjeux de cette opération et l'intérêt des résultats de l'enquête. Il approuve le travail approfondi en matière de réalisation des tests.

Le Comité souligne également que le service a d'ores et déjà intégré les modifications prévues du questionnaire du fait de la révision à venir du règlement européen.

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité suggère au service d'insister dans les lettres-avis pour que les groupes n'ayant pas ou plus de filiales à l'étranger renvoient malgré tout le questionnaire en précisant leur situation
- ❖ Concernant la notice, deux observations ont été faites en séance :
  - vérifier si le terme « Territoires » pour Saint-Pierre-et-Miquelon est adéquat
  - corriger « chiffre d'affaires »
- ❖ Le Comité prend note du fait que les remarques émises lors du prélabel seront prises en compte, tant sur les lettres-avis que sur la notice.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward Fats) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2015 à 2019</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION